



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente de la culture**

**Le mercredi 15 juin 2005 — Vol. 38 N° 47**

**Élection du président et du vice-président**

**Président de l'Assemblée nationale:  
M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec, Qc  
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754  
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de la culture**

**Le mercredi 15 juin 2005 — Vol. 38 N° 47**

**Table des matières**

Élection du président, M. Bernard Brodeur	1
Élection du vice-président, M. André Boulerice	1

**Intervenants**

M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée

M. Éric R. Mercier  
Mme Lucie Papineau

Le mercredi 15 juin 2005 — Vol. 38 N° 47

## Élection du président et du vice-président

*(Douze heures cinquante-deux minutes)*

**Le Président (M. Bissonnet):** ...député de LaFontaine va remplacer le député de Marguerite-D'Youville, c'est ça?

**La Secrétaire:** Oui.

**Le Président (M. Bissonnet):** Et M. le député de Beauharnois remplace M. le député de... qui?

**Une voix:** Députée de Terrebonne.

**Le Président (M. Bissonnet):** Mme la députée de Terrebonne. Alors, il y a quorum. Est-ce qu'il y a consentement pour ces remplacements? Consentement.

Alors, je déclare ouverte la Commission de la culture. Le mandat de cette séance est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé hier que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Selon l'article 135 du règlement, «le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire».

**Élection du président,  
M. Bernard Brodeur**

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président ou présidente. M. le député de Charlesbourg.

**M. Mercier:** Alors, conformément à notre règlement, je propose M. Bernard Brodeur, député de Shefford, à titre de président de la Commission de la culture.

**Le Président (M. Bissonnet):** Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Il n'y a pas d'autre proposition.

Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée? Adopté.

Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée? Adopté.

Je déclare donc M. le député de Shefford président de la Commission de la culture.

**Élection du vice-président,  
M. André Boulerice**

Je suis prêts à recevoir maintenant des propositions pour le poste de vice-président. Mme la députée de Prévost.

**Mme Papineau:** Conformément à notre règlement, M. le Président, je propose que le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, M. André Boulerice, soit élu de nouveau vice-président de la Commission de la culture pour la durée de son mandat.

**Le Président (M. Bissonnet):** Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Il n'y a pas d'autre proposition.

Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Bissonnet):** Adopté.

Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée? Adopté.

Je déclare donc le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques vice-président de la Commission de la culture.

Et les travaux de la commission sont ajournés sine die. Passez une bonne après-midi.

*(Fin de la séance à 12 h 54)*